

Particuliers

Acheter en ligne un timbre fiscal pour une demande de nationalité française (Service en ligne)

[Accéder au Service en ligne \(https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp\)](https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp)

Suivez les étapes suivantes pour faire votre démarche en ligne :

- Sélectionner la rubrique : “Je souhaite acheter un timbre électronique”
- Sélectionner le motif de la demande : “Nationalité Française”
- Saisir le montant : **55 €**
- Confirmer votre choix en ajoutant le timbre au panier
- Choisir le mode de réception (courriel ou SMS)
- Sélectionner le type de carte bancaire et payer

Après réception de votre timbre, par courriel ou SMS, vous devez le télécharger.

Le timbre est à joindre à votre dossier de demande d'accès à la nationalité française.